



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LE  
THEATRE SENART, SCENE NATIONALE - EPCC  
POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE  
10 NOVEMBRE 2023**

**DÉCISION N° DM-23-391  
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition du Théâtre Sénart, Scène nationale - EPCC, représenté par Madame Caroline Simpson-Smith, dont le siège social est situé 9-11, allée de la Fête – CS 30649 – 77 564 Lieusaint Cedex – pour l'organisation du spectacle « Thomas joue ses perruques », le 10 novembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2023-2024.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec le Théâtre Sénart, Scène nationale - EPCC, représenté par Madame Caroline Simpson-Smith, dont le siège social est situé 9-11, allée de la Fête – CS 30649 – 77 564 Lieusaint Cedex – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Thomas joue ses perruques », le 10 novembre 2023, dont le prix de cession est fixé à 6 060,02 € (six mille soixante euros et deux centimes) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231017-lmc1H11272H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 17/10/2023  
Date de Publication : 17/10/2023